

**CONSEIL MUNICIPAL  
COMPTE-RENDU DE SEANCE**

**Séance du 15 octobre 2021 à 20 heures 30 minutes  
Mairie - Salle du Conseil**

**Présents :**

Mme BÉNKEDER Mina, M. BERNARD Sylvain, M. BREVET Jean-Pierre, M. BRODARD Benoit, Mme DIENNET Elise, M. GARNIER Gilles, Mme GONIN Nadine, Mme KLEIN Brigitte, M. PESNEL Fabrice, Mme PHILIBERT Patricia, M. PORTHE Guillaume, M. THEVENARD Philippe

**Excusé(s) :**

Mme CINIÉ Marjolaine, M. GIRARDOT Pierre-Yves, Mme SAUZY Angélique

**Procurator(s) :**

Mme CINIÉ Marjolaine donne pouvoir à M. PESNEL Fabrice, M. GIRARDOT Pierre-Yves donne pouvoir à M. GARNIER Gilles, Mme SAUZY Angélique donne pouvoir à Mme KLEIN Brigitte

**Secrétaire de séance :** Mme GONIN Nadine

**Président de séance :** M. GARNIER Gilles

Ouverture du conseil à 20h32

**1 - Présentation d'un projet de tourisme vert au château de Juis**

Monsieur Serge BERTHET et son épouse Agnès ont été invités par Monsieur le Maire pour présenter leur projet de slow tourisme au château de Juis.

Monsieur Serge BERTHET est un membre de la famille propriétaire de l'édifice depuis 1937.

Aujourd'hui il souhaite proposer un projet touristique afin de valoriser ce monument du patrimoine Sabinien.

Ce projet s'inscrit dans les nouvelles tendances et attentes des vacanciers, c'est-à-dire des destinations plus proches, originales, à la campagne, permettant de pratiquer des activités proches de la nature et de créer du lien avec les locaux. Un tourisme bénéfique pour l'économie du territoire.

La localisation du site permet son intégration à différents parcours touristiques, de par sa proximité avec le parc des oiseaux de Villars-les-Dombes, la basilique d'Ars-sur-Formans, la cité médiévale de Pérouges, le monastère de Brou, le Beaujolais et ses vignobles, la ville de Lyon.

Le projet s'adresse à des vacanciers en recherche d'un site à taille humaine, favorable au repos, à la découverte culturelle et de la nature, intégré à un cadre original.

L'offre se composera de 5 chambres d'hôtes de 2 à 4 personnes et de 7 hébergements en Tiny

Houses de 2 à 6 personnes.

Les chambres se situeront au 1<sup>er</sup> étage du château, alors que les Tiny Houses seront installées dans la couronne extérieure des douves.

Cette offre d'hébergement sera complétée par des petits déjeuners et une table d'hôtes sur réservation et l'accès à une piscine.

De manière ponctuelles des séminaires d'entreprises de 20 personnes maximum pourront être organisés.

Monsieur et Madame BERTHET souhaitent que ce projet soit intégré à la vie locale en proposant des passerelles avec les écoles (visite du château), les festivités du village (chasse aux œufs, soirée de Noël, concerts...). Le projet s'appuiera également sur l'économie locale en adhérant à l'office du tourisme Dombes Saône Vallée et en ayant recours aux producteurs locaux pour s'approvisionner.

La réalisation de ce projet est toutefois soumise à un reclassement au PLU, d'une partie des terres du château, de la zone N à la zone NL afin que l'implantation des Tiny Houses soit possible.

Le projet a d'ores et déjà été présenté à différents organismes et recueille le soutien de l'Agence de Tourisme de l'Ain, de l'Union Départementale de l'Architecture et du Patrimoine de l'Ain (UDAP01) et des Gîtes de France.

À l'issue de cette présentation, après que Monsieur et Madame BERTHET se soient retirés, Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer sur l'intégration aux objectifs de la modification du PLU du classement en zone NL d'une partie des terrains du château.

Le conseil se montre favorable à l'unanimité pour intégrer ce changement de zonage dans la modification du PLU, afin de permettre la réalisation de ce projet de tourisme vert.

## **2 - Questions diverses**

Insertions publicitaires : Cette année les demandes d'insertions publicitaires dans le bulletin municipal sont nombreuses, une soixantaine, ce qui devrait générer un bon rapport. La publication comportera donc plus de pages cette année.

Défilé du 11 novembre : celui-ci partira de l'Espace Raymond SANLOUP dès 9h45 en présence de la fanfare « Le Chant du Marmont ». Celle-ci devant ensuite se produire dans un autre village à 11h00, cela explique l'horaire du défilé de Savigneux pour cette année. Un verre de l'amitié clôturera la cérémonie, avec mis en place du passe sanitaire. Monsieur le Maire compte sur la présence d'un maximum de conseillers.

Bacs jaunes : leur distribution se tiendra les 13 et 14 novembre au 232 Chemin de basses Châves. Des tours de rôles sont établis parmi les conseillers afin d'accueillir les usagers.

La séance est levée à 23h45.

Fait à SAVIGNEUX

Le Maire,

Gilles GARNIER

